

AVIS PUBLIC
AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES
MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, Audrey-Maude Parisien, en sa qualité de greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* à la salle du conseil sise au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, le 28 novembre 2024 à 15 h, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

PROPRIÉTAIRE(S) ET ADRESSE	MATRICULE ET NUMÉRO DE LOT(S) ¹	MONTANT DÛ * (capital, intérêts et pénalité au 9 octobre 2024)
Laramée Pierre, Charbonneau, Nathalie 1480, rue des Mouettes	0027-08-7864-0-000-0000 Lot 2 371 178	1 237,00 \$
Gestion Seattle Inc. Boul. Saint-Laurent	0028-22-0280-0-000-0000 Lot 2 374 505	1 255,96 \$
Gestion Seattle Inc. 3720, rue des Ruisseaux	0028-78-6233-0-001-0000 Lot 2 369 422	349,68 \$
Victor, Marc Auguste 1080, boul. des Écluses	0028-32-2450-0-080-0000 Lots 3 590 041 et 3 590 042	6 190,58 \$
Panahi, Omid 3785, boul. Saint-Laurent	0028-62-7112-0-000-0000 Lot 2 370 574	5 655,66 \$
Ross, Jean-François 5-255, Place Charles-Lemoyne	0128-09-3121-0-255-0005 Lots 4 281 553, 4 426 926 et 4 426 931	2 420,63 \$
9455-1983 Québec Inc. 6480, route 132	9728-66-3175-0-000-0000 Lot 2 374 263	39 828,72 \$
Marleau, Maxime Primeau, Audrey 1780, rue Union	9828-61-0565-0-000-0000 Lot 2 373 613	5 071,94 \$

11338749 Canada Inc. 620, rue Centrale	9829-81-6772-0-000-0000 Lot 2 373 606	10 588,06 \$
9400-1708 Québec Inc. 1505, rue Brébeuf	9927-48-7547-0-000-0000 Lot 2 372 286	4 282,66 \$
Développement Gatsby Inc. Route 132	9927-86-3116-0-000-0000 Lot 4 073 174	141 246,97 \$
St-Denis, Patrick 660, rue Duparc	9928-28-7965-0-000-0000 Lot 2 370 146	2 546,29 \$
Aizikov, Maxime Tsareva-Aizikov, Elena 5020, rue Rivard	9928-68-0269-0-000-0000 Lot 2 372 632	5 680,42 \$
Drolet, Diane 485, rue Brébeuf	9928-88-2534-0-000-0000 Lot 6 281 288	2 813,24 \$
Desgroseilliers, Daniel Mailloux, Ghislaine 5145, boul. Marie-Victorin	9929-73-6302-0-000-0000 Lot 2 372 682	1 331,04 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie.

* Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date, de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom
- Date de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive (NEQ)
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Sainte-Catherine

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la Ville de Sainte-Catherine. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, **d'une part**, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais et, **d'autre part**, d'en informer la Ville (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Ville de Sainte-Catherine, ce 9 octobre 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière